

**JOURNEES Directive Cadre Européenne sur l'EAU**

**– Système d'Information Géographique**

**11 avril 2005 – Vic En Bigorre (65)**

**Discours d'ouverture de**

**Jean GLAVANY, Président du Pays du Val d'Adour,**

**Député des Hautes-Pyrénées**

Je vous souhaite à tous la bienvenue ici à Vic En Bigorre, en Pays du Val d'Adour. Et je vous remercie d'avoir répondu présents à l'invitation lancée par l'Institution Adour et la SEMADOUR, l'Agence de Développement de notre territoire. Notre territoire, le « Pays du Val d'Adour ». Je remercie, en particulier notre hôte, Claude MIQUEU, à la fois puissance invitante comme Président de l'Institution et puissance accueillante comme maire de cette belle et dynamique commune.

En France, les Pays sont des territoires de projets qui visent à développer « le vivre ensemble », vivre ensemble qui suppose, de la part des élus, d'agir au service des populations locales, au-delà des barrières administratives et des intérêts corporatifs. Je suis donc heureux de voir ici aujourd'hui, réunis autour de mêmes préoccupations, des acteurs de l'eau, des professionnels, des élus,... un panel riche de femmes et d'hommes exerçant leurs activités à différents échelons territoriaux, en France mais aussi dans d'autres Etats européens avec lesquels nous collaborons.

Car c'est bien de questions qui nous concernent tous dont nous allons discuter pendant c'est deux jours, au travers d'un thème qu'on pourrait a priori être tenté de laisser à des spécialistes, celui de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) ou encore celui des SIG (Systèmes d'Information Géographique). Ces sujets nous concernent toutes et tous et cela apparaîtra de plus en plus clairement, j'en suis convaincu, au cours de ces deux jours.

## **En effet, en premier lieu, quoi de plus fédérateur que l'eau ?**

Cet élément couvre 70% de la surface de la Terre (sous différentes formes : solide, liquide, gazeuse) et l'eau est le premier élément constitutif des êtres vivants. Néanmoins, seul 1% de l'eau est disponible pour les activités humaines et sa répartition reste très inégale (40% de la population mondiale manque d'eau). Aussi, de sa qualité et de sa juste répartition dépend en grande partie l'avenir de l'humanité.

Cette richesse doit par conséquent rester une préoccupation constante puisqu'elle constitue un enjeu mondial. En matière de gestion durable de la ressource en eau, l'Union Européenne et l'ensemble de ses concitoyens se doivent donc d'être exemplaires. C'est pourquoi les Etats européens ont choisi avec la DCE, de se doter d'un cadre commun pour atteindre à échéance 2015 un « bon état des cours d'eau », pour une meilleure qualité de l'eau, de meilleurs usages et surtout une meilleure préservation des milieux aquatiques naturels.

## **Des enjeux et des préoccupations forts pour notre territoire**

Pour être atteint à l'échelle européenne, cet objectif de « bon état » doit être poursuivi à tous les niveaux de gestion et de développement des territoires, sous l'impulsion de politiques de bassins ambitieuses et lisibles pour les acteurs de l'eau. Cela est très vrai pour nous en Val d'Adour, où l'eau et les milieux aquatiques, omniprésents dans nos paysages et nos activités, comportent des enjeux socioéconomiques forts et renvoient à un axe incontournable de notre stratégie de développement local.

Ces enjeux sont quantitatifs et qualitatifs :

- ✓ quantitatifs car, vallée moyenne de l'Adour, à mi-chemin entre le torrent de la Haute-Vallée de l'Adour et les basses plaines avant l'embouchure, nous sommes à la fois victimes des premières inondations et des premières sécheresses

- ✓ qualitatifs car nos nappes phréatiques sont fragiles et je n'oublie pas que, Ministre de l'Agriculture, j'ai dû cosigner avec le maire de Maubourguet qui m'avait succédé, une adresse à la population lui déconseillant de boire l'eau du robinet, les seuils de nitrates et d'atrazines ayant dépassé les recommandations sanitaires.

Les domaines d'intervention privilégiés à l'échelle du Pays à échéance 2006 sont : d'une part l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, d'autre part l'éducation et la sensibilisation à la connaissance des milieux aquatiques pour leur préservation, la valorisation culturelle et touristique de notre patrimoine naturel et bâti lié à l'eau.

Ce travail est conduit à l'échelle du Pays au travers de notre Programme Cadre Rivière qui s'appuie sur notre Charte de développement territoriale. Ce programme cadre écrit et partagé par les élus et le conseil de développement constitue notre tableau de bord commun. Il s'appuie d'abord sur nos acquis et notre expérience du Programme européen de développement rural Leader II, que nous avons conduit entre 1994 et 1999, et qui avait pour thème fédérateur « la valorisation des ressources liées au l'eau ». Il s'articule sur les actions des projets Aquafil 1 et 2 qui ont été conduits par SEMADOUR l'agence de développement du Pays du Val d'Adour dans le cadre des programmes Ecos Ouverture et Interreg. III C. Il repose enfin sur un partenariat renforcé avec l'Institution Adour, chef de file de la gestion de l'eau pour le bassin de l'Adour, qui est aujourd'hui engagée dans une démarche volontaire de territorialisation de ses politiques et de ses actions.

Donc, accompagner à notre échelle la bonne mise en œuvre de la DCE est pour nous une préoccupation forte et c'est pourquoi nous avons demandé à SEMADOUR de répondre à l'appel à propositions lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour réaliser la consultation du public sur les enjeux de l'Eau.

Je souhaite vivement que tout ce travail fait sur le territoire dans le domaine de l'eau pourra être valorisé d'une manière ou d'une autre dans les décisions qui devront être prises dans les trois ans à venir, pour définir notre Schéma Directeur de Gestion des Eaux. En effet, ce SAGE Adour Amont constituera la concrétisation locale la plus importante de la DCE, en définissant en accord avec les orientations européennes,

un document de référence pour la gestion des eaux, sur le bassin de l'Adour, de l'Amont de Bagnères de Bigorre jusqu'à l'aval de Dax. Soit un territoire de 483 communes et 272 000 habitants, dont la quasi-totalité des communes et habitants du Val d'Adour.

Mais je ne saurai terminer cette partie de mon exposé sans dire un mot de la future loi sur l'Eau :

- d'abord pour souhaiter que ce soit une vraie loi sur l'Eau, l'occasion d'une vraie prise de conscience, le démarrage d'un vrai virage dans notre approche collective de ce dossier essentiel. A vrai dire, à en croire les premiers éléments d'information dont nous disposons, j'en doute et je m'en inquiète à la fois pour l'Eau et pour la crédibilité de l'action publique ;
- Ensuite pour dire un point qui me paraît essentiel et qui est trop souvent tu : autour de quel critère organiser la rationalisation de l'usage de l'Eau ? C'est un point qui m'a toujours opposé à certains écologistes et notamment à Dominique Voynet quand elle était Ministre de l'Environnement dans le même gouvernement que moi. Mais une opposition qui n'a rien à voir avec ce que je lis ça et là, comme si elle avait préparé une belle loi et que je n'avais eu pour obsession que de la démanteler ... C'est un peu trop facile.

La réalité, c'est que c'est un débat de fond qui nous opposait :

- elle proposait que la tarification de l'eau repose d'abord sur la situation des bassins versants : excédentaires ou déficitaires
- moi, je proposais que cette tarification repose d'abord sur l'effort fait par les agriculteurs et je refusais sa proposition parce qu'un agriculteur faisant beaucoup d'efforts dans un bassin déficitaire aurait payé l'eau plus cher qu'un agriculteur ne faisant aucun effort dans un bassin excédentaire. C'était pour moi inacceptable.

Ca l'était d'autant plus que la tarification proposée par Dominique Voynet reposait sur la tarification au coût marginal qui est l'essence-même du libéralisme économique qui ne devrait pas avoir son mot à dire dans la gestion d'un bien public.

Car un bien public ne peut –être géré que par un service public reposant non sur la tarification au coût marginal mais sur la péréquation tarifaire.

Ce débat reste d'actualité, de brûlante actualité puisque le projet de loi reprend, hélas, l'idée d'une plus grande autonomie tarifaire des agences de bassin et c'est pour moi une très grande menace.

### **Le SIG comme un outil novateur et transversal**

Quand au sujet des Systèmes d'Information Géographique (SIG), c'est un thème que nous commençons tout juste à aborder sur notre territoire, au travers de la collaboration avec l'Institution Adour. L'objectif est bien d'utiliser les SIG pour ce qu'ils sont ; c'est à dire un outil, et non pas une fin en soit, au service de nos ambitions et de nos actions dans le domaine de la rivière et de l'eau en général. C'est dans cet esprit que le Pays du Val d'Adour a répondu positivement à la sollicitation de l'Institution Adour, pour constituer un territoire expérimental en matière de SIG. J'espère donc que ces deux jours nous permettront d'apprendre plus encore sur les potentiels et les opportunités présentés par les technologies SIG et leurs applications.

Ce travail d'apprentissage nous souhaitons le mener de façon continue, en lien étroit avec les territoires européens de notre réseau AquaFil. Ce réseau nous rassemble avec nos partenaires européens aujourd'hui présents : la municipalité de Beckerich au Luxembourg, de Sliven en Bulgarie, de Alba Iulia en Roumanie, de l'agence développement Trilho et de la Municipalité de Moura au Portugal, de Ivancsa (*se prononce Ivanča*) en Hongrie et de l'Université de Perpignan, partenaire scientifique de notre réseau.

A l'heure où tant de concitoyens s'interrogent sur notre devenir collectif européen, où tant de contre-vérités sont répandues sur les enjeux démocratiques concernant l'Europe, notre Europe, je suis heureux de vous saluer, vous tous qui symbolisez l'Europe d'aujourd'hui et de demain, l'Europe au Travail.

Pour conclure !

Je vous souhaite de bons débats et de fructueux travaux. Je suis convaincu que ce travail collectif nous permettra, collectivement, de progresser.